



Monja Roindefo Zafitsimivalo, le Premier ministre qui a mal calculé son coup

<http://www.youtube.com/watch?v=oKkG47G1NLE>

La vidéo en français de l'audience et du verdict du Conseil d'Etat, ce jeudi 22 octobre 2009 (CLIQUEZ SUR LE LIEN CI-DESSUS)

Ce qui était connu d'avance a été officialisé, en ce début d'après-midi du jeudi 22 octobre 2009 : en regard du droit administratif appliqué dans la Grande île, le Conseil d'Etat s'est déclaré incompetent en ce qui concerne les deux requêtes déposées par les avocats du Premier ministre Monja Roindefo. Ces deux requêtes, rappelons-le, portaient sur une demande de sursis à exécution et une autre sur l'annulation du décret de nomination d'Eugène Régis Mangalaza en tant que Premier ministre, selon les accords signés à Maputo. Le désormais ex-Premier ministre a, dès lors, eu très tort, de ne pas avoir accepté le poste proposé par le Président Andry Rajoelina, le 9 octobre dernier. A présent, c'est ce que Monja Roindefo a entrepris, en attendant ce verdict logique, qui inquiète. En effet, si dans le Sud, région d'où il est natif, les "légalistes" pro-Ravalomanana "bougent", ce n'est pas le fait du hasard... Monja

Roindefo Zatsimivalo(manana) et Ravalomanana même combat ? J'en avais déjà fait le titre d'un précédent dossier.



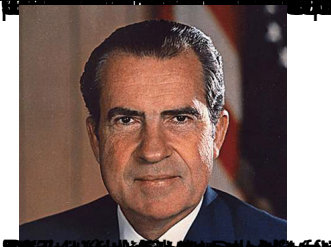
Jean Eric Rakotoarisoa, juriste, spécialiste en droit constitutionnel

Le juriste Jean Eric Rakotoarisoa a été clair et précis ; la ministre de la Justice l'a répété, dernièrement : la nomination d'un membre de gouvernement est un acte... gouvernemental, donc politique, qui sort du domaine de compétence d'un tribunal administratif. Pourquoi Monja Roindefo s'est-il entêté à entrer dans cette voie sans issue ? Je l'ai déjà écrit, sans fard, dans un précédent dossier : des millions (dollars ou euros) étaient en jeu (voir et écouter sur :

<http://www.madagate.com/politique/1152-madagascar-monja-roindefo-zafitsimivalo-marc-ravalomanana-meme-combat-.html> )



Le lieu de l'audience à Anosy et les magistrats de ce jeudi 22 octobre 2009. A droite, au-dessous de Noro Robinson Andriamarolahy, Présidente du Conseil d'Etat, deux des quatre avocats de Monja Roindefo (absent mais représenté par Me Amadah Dior) : Tombosoa Raharijaona et Paul Joseph Rakotoarison qui avaient déposé les deux requêtes, le 12 octobre 2009



<http://www.madagascar.com/politique/165-madagascar-communication-legale-et-les-anonymes>

<http://www.madagascar.com/politique/165-madagascar-communication-legale-et-les-anonymes>

<http://www.madagascar.com/politique/165-madagascar-communication-legale-et-les-anonymes>

<http://www.madagascar.com/politique/165-madagascar-communication-legale-et-les-anonymes>

<http://www.madagascar.com/politique/165-madagascar-communication-legale-et-les-anonymes>

<http://www.madagascar.com/politique/165-madagascar-communication-legale-et-les-anonymes>